Obsèques : des garanties pour les familles

Publication : vendredi 1 janvier 2010 10:15

Messages, la revue du Secours catholique - janvier 2010

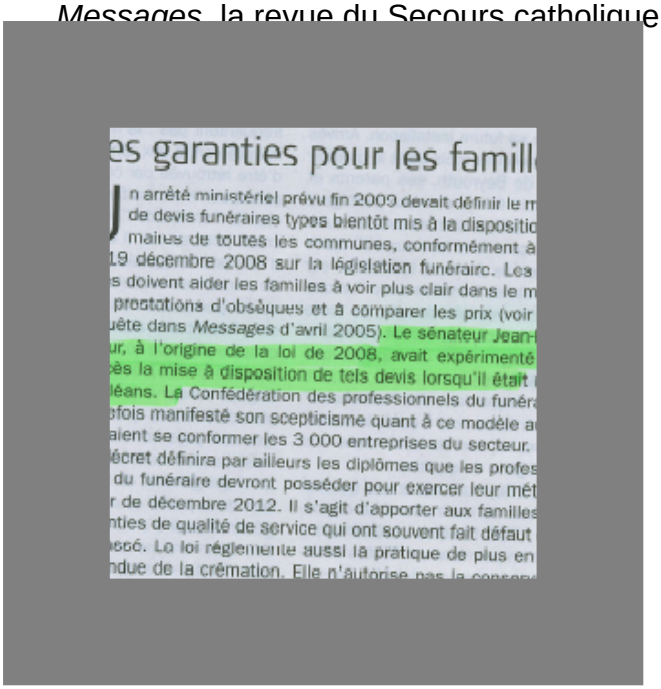

es garanties pour les famill

n arrêté ministériel prévu fin 2009 devait définir le m
de devis funéraires types bientôt mis à la dispositio
maires de toutes les communes, conformément à
19 décembre 2008 sur la législation funéraire. Les
s doivent aider les familles à voir plus clair dans le m
prestations d'obsèques et à comparer les prix (voir
uête dans *Messages* d'avril 2005). Le sénateur Jean-
ur, à l'origine de la loi de 2008, avait expérimenté
ès la mise à disposition de tels devis lorsqu'il était
léans. La Confédération des professionnels du funéra
fois manifesté son scepticisme quant à ce modèle a
aient se conformer les 3 000 entreprises du secteur.
écret définira par ailleurs les diplômes que les profes
du funéraire devront posséder pour exercer leur mét
r de décembre 2012. Il s'agit d'apporter aux familles
nties de qualité de service qui ont souvent fait défaut
ssé. La loi réglemente aussi la pratique de plus en
ndue de la crémation. Elle n'autorise pas la conserv

Phoca PDF